POINT PROPRE

PORTS PROPRES
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DÉCHETS COLLECTÉS ICI

WASTE COLLECTED HERE

Toxiques solides & liquides
Toxic (solid and liquid)

Huiles de vidange, filtres à huile, filtres à gasoil
Oils

Batteries
Accumulators and accumulating batteries

© www.canopee.cc N°Indigo 0 820 820 143 crédit photos Getty images

RÈGLEMENT

L'utilisation de ce point propre est réservée exclusivement aux sociétaires de LPE, SNE, SNEM, SNS et Lou Saran, ainsi qu'aux plaisanciers dont les bateaux sont en cours de carénage. Seuls peuvent y être déposés les déchets issus de l'entretien et du carénage des bateaux, figurants sur ce panneau.

Les opérations de déversement des déchets dans les conteneurs se font aux risques et périls des usagers. Toute récupération de matériel dans les bennes est formellement interdite. Les ordures ménagères doivent être emballées dans des sacs fermés et déposées dans les poubelles prévues à cet effet.

Le port ne dispose pas d'équipement de tri sélectif classique (verre, emballages, carton, papier). Ces déchets peuvent être déposés dans les points de collecte municipaux.

HORAIRES D'OUVERTURE DU POINT PROPRE DU PORT

Tous les jours

Été : **6h - 22h**

Hiver : **6h - 20h**

L'accès au Point Propre se fait par un système d'ouverture à code. Le code sera communiqué aux propriétaires des bateaux en cours de carénage et aux sociétaires qui en font la demande.

Région Provence Alpes Côte d'Azur

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

agence de l'eau
rhône méditerranée corse
Établissement public de l'État